



Envoyé en préfecture le 24/12/2020  
Reçu en préfecture le 24/12/2020  
Affiché le  
ID : 063-246300966-20201203-146\_2020-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 146 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Dier	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur CONSTANTIN François

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

**Pouvoirs :** Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien -- Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : Budget annexe GEMAPI : Décision Modificative n° 2**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget primitif voté en Conseil Communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU la Décision Modificative n° 1 votée en Conseil Communautaire le 8 Octobre 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire de rembourser un trop perçu d'acompte de subvention versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au SIVU Couze Chambon pour le dossier Actions de sensibilisation 2018, pour lequel les dépenses ont été inférieures à celles estimées dans le dépôt de demande ;

Considérant que les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts sont insuffisants ;

Monsieur le Président propose de procéder à une Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section de Fonctionnement 1 200 € à l'article 7489 – Reversement et restitution, et en diminuant les crédits du compte 6231 – Insertions de 1 000 €, et en inscrivant en dépenses supplémentaires de la section d'Investissement 500 € à l'article 1641 – Capital de l'emprunt et en diminuant les crédits du compte 2031 – Etudes de 500 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ❖ **DECIDE** de procéder à la Décision Modificative n° 2 du Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations telle qu'énumérée ci-dessus et reprise dans le tableau suivant :

6231 – Insertion	-1 200 €
7489 – Reversement et restitution	1 200 €
<b>Total section de Fonctionnement Dépenses</b>	<b>0 €</b>
1641 – Capital de l'emprunt	500 €
2031 – Etudes	-500 €
<b>Total section d'Investissement Dépenses</b>	<b>0 €</b>

- ❖ **PRECISE** que les montants de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement du Budget Annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ne sont pas impactés par cette Décision Modificative n° 2.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

